

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Lundi 11 avril 2022**

**Date de la convocation :** 5 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le onze-avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CLAPIERS (Hérault), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PENSO, Maire.

**Etaient Présents :** Eric PENSO - Séverine TEILHARD RIOLA - Thierry VINDOLET - Anne VINCENT-FAGOT - Thierry NOEL - Bernadette BRISARD - Julien BASCOUL - Myriam BUI XUAN - Gilles DUTAU - Annie CHAYRIGUES - Alain SALVY - Florence GRANJEAN - Guillaume BUREL - Monique BARON - Guy MARTRE - Carole GIRARD - François MASSELOT - Clotilde SABOT - Cheikh LO - Gérald SILVESTRE - Amandine TEMPIER - Michel CHASTAING

**Etaient Représentés :** Julie LECORNEC représentée par Séverine TEILHARD RIOLA  
Magali HERSERANT BARCELO représentée par Alain SALVY  
Guilhem MAUREL représenté par Eric PENSO  
Vincent MEYNIER représenté par Michel CHASTAING

**Etaient Absents :** Faouzia DAHMANE  
Jean-Jacques LACOR  
Fatima FORT

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Votants : 26

**DELIBERATION N° 2022/03/01 : AFFAIRES GENERALES – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2022**

Monsieur le Maire soumet au vote le Procès-Verbal du 21 mars 2022, envoyé avec le dossier du Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du Procès-Verbal de la séance du 21 mars 2022 et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

APPROUVE à la majorité absolue ce document.

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification et peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

Transmis en Préfecture le,	15 AVR. 2022
Publication et/ou notification le,	15 AVR. 2022
Affiché le,	15 AVR. 2022
Le Maire	
	
Eric PENSO	



Pour copie conforme  
à Clapiers, le 13 avril 2022  
Le Maire

  
Eric PENSO



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Lundi 11 avril 2022**

**Date de la convocation :** 5 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le onze-avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CLAPIERS (Hérault), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PENSO, Maire.

**Etaient Présents :** Eric PENSO - Séverine TEILHARD RIOLA - Thierry VINDOLET - Anne VINCENT-FAGOT - Thierry NOEL - Bernadette BRISARD - Julien BASCOUL - Myriam BUI XUAN - Gilles DUTAU - Annie CHAYRIGUES - Alain SALVY - Florence GRANJEAN - Guillaume BUREL - Monique BARON - Guy MARTRE - Carole GIRARD - François MASSELOT - Clotilde SABOT - Cheikh LO - Gérald SILVESTRE - Amandine TEMPIER - Michel CHASTAING

**Etaient Représentés :** Julie LECORNEC représentée par Séverine TEILHARD RIOLA  
Magali HERSERANT BARCELO représentée par Alain SALVY  
Guilhem MAUREL représenté par Eric PENSO  
Vincent MEYNIER représenté par Michel CHASTAING

**Etaient Absents :** Faouzia DAHMANE  
Jean-Jacques LACOR  
Fatiha FORT

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Votants : 26

**DELIBERATION N° 2022/03/02 : FINANCES – Vote du Budget Primitif 2022**

Vu l'avis de la Commission des Finances, réunie le 6 avril 2022,

Madame TEILHARD RIOLA, 1<sup>ère</sup> Adjointe, déléguée aux finances propose au Conseil Municipal d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2022, arrêté comme suit, en euros :

	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat de fonctionnement reporté	5 812 651.00	5 712 651.00
		100 000.00
<b>Total</b>	<b>5 812 651.00</b>	<b>5 812 651.00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Crédits nouveaux	3 470 580.07	3 426 877.34
Restes-à-réaliser	503 028.60	1 209 320.21
Solde d'exécution 2021 reporté	662 588.88	
<b>Total</b>	<b>4 636 197.55</b>	<b>4 636 197.55</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à la majorité absolue, **24 voix pour, 2 voix contre**, le Budget Primitif 2022 de la Commune, voté par chapitre.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification et peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Transmis en Préfecture le,	<b>15 AVR. 2022</b>
Publication et/ou notification le,	<b>15 AVR. 2022</b>
Affiché le,	<b>15 AVR. 2022</b>
Le Maire	
Eric PENSO	

Pour copie conforme  
à Clapiers, le 13 avril 2022  
Le Maire

Eric PENSO



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
COMMUNE DE CLAPIERS

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Lundi 11 avril 2022**

**Date de la convocation :** 5 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le onze-avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CLAPIERS (Hérault), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PENSO, Maire.

**Etaient Présents :** Eric PENSO - Séverine TEILHARD RIOLA - Thierry VINDOLET - Anne VINCENT-FAGOT  
Thierry NOEL - Bernadette BRISARD - Julien BASCOUL - Myrlam BUI XUAN - Gilles DUTAU  
Annie CHAYRIGUES - Alain SALVY - Florence GRANJEAN - Guillaume BUREL - Monique BARON  
Guy MARTRE - Carole GIRARD - François MASSELOT - Clotilde SABOT - Cheikh LO - Gérald SILVESTRE -  
Amandine TEMPIER - Michel CHASTAING - Vincent MEYNIER

**Etaient Représentés :** Julie LECORNEC représentée par Séverine TEILHARD RIOLA  
Magali HERSERANT BARCELO représentée par Alain SALVY  
Guilhem MAUREL représenté par Eric PENSO  
Faouzia DAHMANE représentée par Vincent MEYNIER  
Fatima FORT représentée par Michel CHASTAING

**Etaient Absents :** Jean-Jacques LACOR

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Volants : 27

**DELIBERATION N° 2022/03/03 : FINANCES – Vote des subventions accordées aux associations au titre du Budget Primitif 2022**

VU l'avis de la Commission des Finances, réunie le 6 avril 2022,

Madame TEILHARD RIOLA, 1<sup>ère</sup> Adjointe, déléguée aux finances propose au Conseil Municipal de voter les subventions de l'exercice 2022 pour les montants suivants :

- Article 657361 « Caisse des écoles » : 13 500€ (dont 11 000€ pour l'OCCE primaire, et 2 500€ pour l'OCCE maternelle)
- Article 657362 « CCAS » : 100 000 €
- Articles 6574 « Associations » : 171 225 €

Elle demande au Conseil Municipal de délibérer sur ce premier point.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les montants des subventions au titre de l'année 2022 tel que cela est présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

En complément, elle propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations qui en ont fait la demande, et dont les dossiers ont été examinés et validés, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Fonctionnement	Exceptionnelle
CLARPEGE ET SES AMIS	600,00 €	
GRAND ECRAN 2001	1 500,00 €	
LIRE ET GRANDIR	800,00 €	
LES RABBITS	1 500,00 €	
CLAPIERS BASKET	1 400,00 €	
LA BOULE CLAPIEROISE	1 100,00 €	
JAAC HANDBALL	1 500,00 €	
LE CLAPAS Club des Aînés de Clapiers	400,00 €	
L'ANTIROUILLE	1 800,00 €	
ECOLE DE MUSIQUE DE CLAPIERS	19 000,00 €	
CRECHE ASSOCIATIVE LES LAPINOUS	58 225,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>87 825.00 €</b>	

## Suite de la DELIBERATION N°2022/03/03 du 11 avril 2022

Les crédits correspondants sont affectés au compte 6574 de la section de fonctionnement « subvention de fonctionnement associations ».

Les élus membres des associations quittent la salle du Conseil Municipal au moment du vote à savoir :

- (sans objet)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'attribuer les subventions suivantes aux associations comme indiqué dans le tableau ci-dessus et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer toute document se rapportant à cette affaire.

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification et peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

Transmis en Préfecture le,	5 AVR. 2022
Publication et/ou notification le,	5 AVR. 2022
Affiché le,	5 AVR. 2022
Le Maire	
Eric PENSO	

Pour copie conforme  
à Clapiers, le 13 avril 2022  
Le Maire

Eric PENSO





**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
COMMUNE DE CLAPIERS**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du Lundi 11 avril 2022**

**Date de la convocation :** 5 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le onze-avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CLAPIERS (Hérault), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PENSO, Maire.

**Etaient Présents :** Eric PENSO - Séverine TEILHARD RIOLA - Thierry VINDOLET - Anne VINCENT-FAGOT - Thierry NOEL - Bernadette BRISARD - Julien BASCOUL - Myriam BUI XUAN - Gilles DUTAU - Annie CHAYRIGUES - Alain SALVY - Florence GRANJEAN - Guillaume BUREL - Monique BARON - Guy MARTRE - Carole GIRARD - François MASSELOT - Clotilde SABOT - Chelkh LO - Gérald SILVESTRE - Amandine TEMPIER - Michel CHASTAING - Vincent MEYNIER

**Etaient Représentés :** Julie LECORNEC représentée par Séverine TEILHARD RIOLA  
Magali HERSERANT BARCELO représentée par Alain SALVY  
Guilhem MAUREL représenté par Eric PENSO  
Faouzia DAHMANE représentée par Vincent MEYNIER  
Fatiha FORT représentée par Michel CHASTAING

**Etaient Absents :** Jean-Jacques LACOR

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Votants : 27

**DELIBERATION N° 2022/03/04 : FINANCES** – Modification de l'autorisation de programme N°2020-1 portant sur la « Construction de deux classes et d'un restaurant scolaire à l'école élémentaire, site du Calvaire »

Vu l'avis de la Commission des Finances, réunie le 6 avril 2022,

Madame TEILHARD RIOLA, 1<sup>ère</sup> Adjointe, déléguée aux finances rappelle au Conseil Municipal que le projet d'extension de l'école primaire Victor Hugo, site du Calvaire, portant sur la création de deux classes et d'un restaurant scolaire, a fait l'objet d'une autorisation de programme lors du conseil du 06 juillet 2020, par délibération n°2020/05/04, dont les caractéristiques initiales sont rappelées ci-dessous.

N°AP	Libellé	Montant AP en € TTC	CP 2020	CP 2021
2020-1	Construction de deux classes et d'un restaurant scolaire à l'école Victor Hugo, site du Calvaire	1 400 000 €	749 000 €	651 000 €
	Affectation	Chapitre 23 « immobilisations en cours » sur les exercices budgétaires 2020 et 2021		

Elle rappelle que lors de la présentation du compte administratif 2020 et du débat d'Orientation Budgétaire en Conseil Municipal du 15 mars 2021, un état d'avancée des travaux avait été effectué, suite au démarrage des travaux en juillet 2020.

De premiers mandatements de factures avaient été effectués mais les crédits de paiement 2020 n'avaient pas entièrement été consommés.

Il avait donc été proposé de les réaffecter et de modifier l'autorisation de programme en conséquence selon les caractéristiques présentées ci-après :

N°AP	Libellé	Montant AP en € TTC	CP 2020	CP 2021	CP 2022
2020-1	Construction de deux classes et d'un restaurant scolaire à l'école Victor Hugo, site du Calvaire	1 400 000 €	132 964,63 €	1 077 000 €	190 035,37 €

Elle informe le Conseil Municipal que lors de la présentation du Compte Administratif 2021 et du débat d'Orientation Budgétaire en Conseil Municipal du 21 mars 2022, l'état final des travaux démontre que le montant AP doit être revu à la hausse de 70 000€ et qu'un manque de crédits de paiement 2022 est constaté.

**Suite de la DELIBERATION N°2022/03/04 du 11 avril 2022**

Elle propose donc au Conseil Municipal de modifier l'autorisation de programme en conséquence selon les caractéristiques présentées ci-après :

N°AP	Libellé	Montant AP en € TTC	CP 2020	CP 2021	CP 2022
2020-1	Construction de deux classes et d'un restaurant scolaire à l'école Victor Hugo, site du Calvaire	1 470 000 €	132 964,63 €	1 088 198,36 €	248 837,01 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de modifier l'autorisation de programme en conséquence selon les caractéristiques présentées ci-dessus.

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification et peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

Transmis en Préfecture le,	<b>15 AVR. 2022</b>
Publication et/ou notification le,	<b>15 AVR. 2022</b>
Affiché le,	<b>15 AVR. 2022</b>
<p align="center">Le Maire</p>  <p align="center">Eric PENSO</p> 	

Pour copie conforme  
à Clapiers, le 13 avril 2022

Le Maire

Eric PENSO





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
COMMUNE DE CLAPIERS

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Lundi 11 avril 2022**

**Date de la convocation :** 5 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le onze-avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CLAPIERS (Hérault), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PENSO, Maire.

**Etalent Présents :** Eric PENSO - Séverine TEILHARD RIOLA - Thierry VINDOLET - Anne VINCENT-FAGOT  
Thierry NOEL - Bernadette BRISARD - Julien BASCOUL - Myriam BUI XUAN - Gilles DUTAU  
Annie CHAYRIGUES - Alain SALVY - Florence GRANJEAN - Guillaume BUREL - Monique BARON  
Guy MARTRE - Carole GIRARD - François MASSELOT - Clotilde SABOT - Cheikh LO - Gérald SILVESTRE -  
Amandine TEMPIER - Michel CHASTAING - Vincent MEYNIER

**Etalent Représentés :** Julie LECORNEC représentée par Séverine TEILHARD RIOLA  
Magali HERSERANT BARCELO représentée par Alain SALVY  
Guilhem MAUREL représenté par Eric PENSO  
Facuzia DAHMANE représentée par Vincent MEYNIER  
Fattha FORT représentée par Michel CHASTAING

**Etalent Absents :** Jean-Jacques LACOR

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Votants : 27

**DELIBERATION N° 2022/03/05 : FINANCES – Modification de l'autorisation de programme N°2021-1 pour les « Travaux d'extension et de réhabilitation de l'école maternelle Olympe de Gouges »**

Vu l'avis de la Commission des Finances, réunie le 6 avril 2022,

Madame TEILHARD RIOLA, 1<sup>ère</sup> Adjointe, déléguée aux finances rappelle au Conseil Municipal que le projet d'extension et de réhabilitation de l'école maternelle Olympe de Gouges, portant sur la création de trois classes, d'un dortoir, d'une extension du restaurant scolaire et d'un nouveau Centre de Loisirs sans Hébergement et le réaménagement de la cour a fait l'objet d'une autorisation de programme lors du conseil du 06 avril 2021, par délibération n°2021/03/07, dont les caractéristiques initiales sont rappelées ci-dessous:

N°AP	Libellé	Montant AP en € TTC	CP 2021	CP 2022	CP 2023
2021-1	Travaux d'extension et de réhabilitation de l'école maternelle Olympe de Gouges	1 566 000€	300 000 €	1 046 600 €	100 000 €
	Affectation	Chapitre 23 « immobilisations en cours » sur les exercices budgétaires 2021 et 2023			

Elle rappelle que lors de la présentation du Compte Administratif 2021 et du débat d'Orientation Budgétaire en Conseil Municipal du 21 mars 2022, le marché de travaux notifié est plus important que prévu et le montant AP doit être revu à la hausse. Les travaux n'ayant pu commencer en 2021, les CP 2021 n'ont donc pas été consommés.

Ainsi, les travaux et le mandatement des factures devront s'étaler seulement sur deux exercices budgétaires.

**Suite de la DELIBERATION N°2022/03/05 du 11 avril 2022**

Elle propose donc au Conseil Municipal de modifier l'autorisation de programme en conséquence selon les caractéristiques présentées ci-après :

N°AP	Libellé	Montant AP en € TTC	CP 2022	CP 2023
2021-1	Travaux d'extension et de réhabilitation de l'école maternelle Olympe de Gougès	2 195 000 €	2 000 000€	195 000€
	Affectation	Chapitre 23 « immobilisations en cours » sur les exercices budgétaires 2022 et 2023		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de modifier l'autorisation de programme en conséquence selon les caractéristiques présentées ci-dessus.

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification et peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

Transmis en Préfecture le,	<b>15 AVR. 2022</b>
Publication et/ou notification le,	<b>15 AVR. 2022</b>
Affiché le,	<b>15 AVR. 2022</b>
Le Maire	 
Eric PENSO	

Pour copie conforme  
à Clapiers, le 13 avril 2022  
Le Maire

Eric PENSO





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
COMMUNE DE CLAPIERS

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Lundi 11 avril 2022**

**Date de la convocation :** 5 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le onze-avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CLAPIERS (Hérault), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PENSO, Maire.

**Étaient Présents :** Eric PENSO - Séverine TEILHARD RIOLA - Thierry VINDOLET - Anne VINCENT-FAGOT - Thierry NOEL - Bernadette BRISARD - Julien BASCOUL - Myriam BUI XUAN - Gilles DUTAU - Annie CHAYRIGUES - Alain SALVY - Florence GRANJEAN - Guillaume BUREL - Monique BARON - Guy MARTRE - Carole GIRARD - François MASSELOT - Clotilde SABOT - Cheikh LO - Gérald SILVESTRE - Amandine TEMPIER - Michel CHASTAING - Vincent MEYNIER

**Étaient Représentés :** Julie LECORNEC représentée par Séverine TEILHARD RIOLA  
Magali HERSERANT BARCELO représentée par Alain SALVY  
Guilhem MAUREL représenté par Eric PENSO  
Faouzia DAHMANE représentée par Vincent MEYNIER  
Fatima FORT représentée par Michel CHASTAING

**Étaient Absents :** Jean-Jacques LACOR

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Votants : 27

**DELIBERATION N° 2022/03/06 : AFFAIRES GENERALES - Adoption du Règlement et de l'enveloppe du Budget Participatif 2022**

Madame Carole GIRARD, Conseillère Municipale en charge du Budget Participatif indique au Conseil Municipal que dans le cadre des actions conduites par la Commune en termes de démocratie participative, le lancement d'un budget participatif, initiative citoyenne qui associe les Clapiérois à la politique municipale, a été reconduite pour l'année 2022.

L'objectif est de donner la possibilité aux Clapiérois de faire connaître leurs préférences en ce qui concerne l'utilisation d'une partie du budget d'investissement de la Commune.

Elle rappelle que la mise en œuvre d'un tel budget participatif constitue une innovation démocratique majeure qui permet une expression citoyenne, qui renforce les liens entre les Clapiérois et leur commune.

Elle indique au Conseil Municipal qu'une enveloppe de 50 000€ a été allouée au Budget Participatif 2022 lors du vote du Budget Primitif 2022, le 11 avril dernier.

Elle précise que, selon des modalités explicitées dans le Règlement du Budget Participatif, cette somme de 50 000€ est décomposée en 2 catégories :

- **Catégorie 1 :** Projets Jeunesse montant maximum de 10 000 € TTC
- **Catégorie 2 :** Projets montant maximum 40 000 € TTC

Par ailleurs, elle indique que le Règlement du Budget Participatif prévoit l'ensemble des dispositions applicables pour la mise en œuvre du dépôt des projets, des modalités d'instruction puis de vote des Clapiérois.

Enfin, elle signale que le règlement prévoit que le Conseil Municipal puisse valider la liste des projets retenus, à l'issue du vote.

**Suite de la DELIBERATION N°2022/03/06 du 11 avril 2022**

Aussi, elle propose au Conseil Municipal de prendre acte de ce règlement et de prévoir de se prononcer sur les résultats du vote, d'ici la fin 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'affecter les 50 000 € comme indiqué ci-dessus,
- D'approuver les modalités explicitées dans le règlement joint à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification et peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

Transmis en Préfecture le,	<b>15 AVR. 2022</b>
Publication et/ou notification le,	<b>15 AVR. 2022</b>
Affiché le,	<b>15 AVR. 2022</b>
Le Maire  Eric PENSO	

Pour copie conforme  
à Clapiers, le 13 avril 2022  
Le Maire

Eric PENSO





COMMUNE DE CLAPIERS  
www.ville-clapiers.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
COMMUNE DE CLAPIERS

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Lundi 11 avril 2022**

**Date de la convocation :** 5 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le onze-avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CLAPIERS (Hérault), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PENSO, Maire.

**Etaient Présents :** Eric PENSO - Séverine TEILHARD RIOLA - Thierry VINDOLET - Anne VINCENT-FAGOT  
Thierry NOEL - Bernadette BRISARD - Julien BASCOUL - Myriam BUI XUAN - Gilles DUTAU  
Annie CHAYRIGUES - Alain SALVY - Florence GRANJEAN - Guillaume BUREL - Monique BARON  
Guy MARTRE - Carole GIRARD - François MASSELOT - Clotilde SABOT - Cheikh LO - Gérard SILVESTRE -  
Amandine TEMPIER - Michel CHASTAING - Vincent MEYNIER

**Etaient Représentés :** Julie LECORNEC représentée par Séverine TEILHARD RIOLA  
Magali HERSERANT BARCELO représentée par Alain SALVY  
Guilhem MAUREL représenté par Eric PENSO  
Faouzla DAHMANE représentée par Vincent MEYNIER  
Fatima FORT représentée par Michel CHASTAING

**Etaient Absents :** Jean-Jacques LACOR

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Volants : 27

**DELIBERATION N° 2022/03/07 : PERSONNEL – Modification du tableau des effectifs**

Vu l'avis de la Commission Personnel, réunie le 5 avril 2022.

Madame VINCENT FAGOT, Adjointe au Maire, déléguée au personnel explique que pour des motifs de bonne gestion des services municipaux, il convient :

De créer :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30h00 hebdomadaires)

Et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

**Service Administratif :**

Directeur Général des Services .....	temps complet.....	1
Attaché Principal .....	temps complet.....	2
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe.....	temps complet.....	1
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe.....	temps complet.....	2
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe .....	temps complet.....	1
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe.....	temps complet.....	4
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe .....	temps complet.....	2
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe .....	temps incomplet (30h) .....	1
Adjoint Administratif .....	temps complet.....	2
Contractuel Collaborateur de Cabinet .....	temps complet.....	1
Contrat de projet : Conseiller numérique (CDD).....	temps complet.....	1

**Service Communication :**

Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe.....	temps complet.....	2
Adjoint Administratif.....	temps incomplet (25h) .....	1

**Police Municipale :**

Chef de Service de police municipale ppal		
de 1 <sup>ère</sup> classe .....	temps complet.....	1
Gardien-Brigadier .....	temps complet.....	3
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe.....	temps complet.....	1

**Service Technique :**

Agent de maîtrise .....	temps complet.....	1
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe .....	temps complet.....	1
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe .....	temps complet.....	2
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe .....	temps complet.....	2
Adjoint Technique .....	temps complet.....	3

**Service des Écoles et Restaurants Scolaires :**

ATSEM Principal de 1 <sup>ère</sup> classe .....	temps complet.....	3
ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> classe .....	temps complet.....	2
Agent de maîtrise .....	temps complet .....	1
Agent de maîtrise .....	temps incomplet (31h) .....	1
Agent de maîtrise .....	temps incomplet (29h) .....	1
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe .....	temps complet.....	1
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe .....	temps complet.....	2
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe .....	temps incomplet (29 h) .....	1
Adjoint Technique .....	temps complet.....	5
Adjoint Technique .....	temps incomplet (33 h) .....	1
Adjoint Technique .....	temps incomplet (23 h) .....	1
Adjoint Technique .....	temps incomplet (20 h) .....	1

**Services Enfance Jeunesse – Culture – Sport – Convivialité – Protocole – Aînés actifs**

Attaché principal.....	temps complet.....	1
Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe.....	temps complet.....	2
Animateur .....	temps complet .....	1
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe .....	temps complet .....	2
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe .....	temps complet.....	1
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe.....	temps complet.....	2
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe.....	temps incomplet (30h) .....	1
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe.....	temps incomplet (28h) .....	1
Adjoint d'animation.....	temps complet.....	2
Adjoint d'Animation .....	temps incomplet (22h) .....	1

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification et peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

Transmis en Préfecture le,	<b>15 AVR. 2022</b>
Publication et/ou notification le,	<b>15 AVR. 2022</b>
Affiché le,	<b>15 AVR. 2022</b>
Le Maire	
Eric PENSO	



Pour copie conforme  
à Clapiers, le 13 avril 2022  
Le Maire

Eric PENSO

